



Revente logement VEFA avec 20% de TVA

Par **AMPORI**, le **11/05/2016 à 15:13**

Bonjour,

Après avoir lu très attentivement tous les posts précédents, je ne trouve pas ma réponse.

Voici la question :

- nous avons acquis un logement VEFA à 20% de TVA (2015)
- nous envisageons sa revente rapidement
- à quelle formule est-on soumis dans le contexte actuel ?
- C'est à dire, devons nous reverser encore les 20% et à qui ?
- l'acheteur bénéficie-t-il encore de frais de notaire "réduits" ?

Par avance merci pour votre éclairage